REGLEMENT PARTICULIER
1ère Division Territoriale Haut-Rhin Masculins

Art. 1 :

Qualifications :

Les joueurs de la catégorie de + de 16 ans sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

VOIR EGALEMENT LE TABLEAU DE LA CMCD

Art. 2 :

Formule :

Poule unique de 12 équipes.
L'équipe qui termine la saison à la première place est déclarée championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CEA.

Art. 3 :

Accession en Honneur Régionale :

Les deux premières équipes accèdent automatiquement en Honneur Régionale.
Une équipe qui ne remplit pas les conditions au niveau de la CMCD ne peut accéder en Honneur Régionale.
Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises, accédera automatiquement en Honneur Régionale et ce jusqu'au 4ème rang inclus.

Art. 4 :

Obligations :

Les équipes qui accèdent, devront être en règle avec la CMCD régionale.

Art. 5 :

Relégation en 2ème Division Territoriale Masculine :

1. Les équipes classées aux 3 derniers rangs sont automatiquement reléguées en 2e DTM, en fonction des engagements de la saison suivante.

2. Dans le cas de relégations supplémentaires du Championnat Régional, il y aura le même chiffre de relégations supplémentaires en 2e DTM.

REGLEMENT PARTICULIER
2ème Division Territoriale Haut-Rhin Masculins

Art. 1 :

Qualifications :

Les joueurs de + de 16 ans sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

VOIR EGALEMENT TABLEAU DE LA CMCD

Art. 2 :

Formule :

Poule unique de 12.
L'équipe terminant la saison à la première place, est déclarée championne de Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CEA.

Art. 3 :

Accession en 1ère DTM :

Les équipes classées respectivement 1ère, 2ème et 3ème accèdent automatiquement en 1ère DTM.
Lorsqu'une équipe du même club évolue déjà en 1ère DTM, la suivante ne peut y accéder.
Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises accède automatiquement en 1ère DTM, et ce jusqu'au 5ème rang inclus.

Art. 4 :

Relégation en 3ème DTM :

1. Les équipes classées au 9ème, 10ème, 11ème et 12ème rang sont automatiquement reléguées en 3ème DTM.

2. Une ou plusieurs relégations supplémentaires peuvent avoir lieu, si une ou plusieurs relégations ont lieu dans la 1ère DTM.

EGLEMENT PARTICULIER
3ème Division Territoriale Haut-Rhin Masculins

Art. 1 :

Qualifications :

Les joueurs de la catégorie de + de 16 ans sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés.

VOIR EGALEMENT TABLEAU DE LA CMCD

Art. 2 :

Formule :

Deux poules de 10 équipes.
Une rencontre entre le premier de chaque poule sera organisée pour déterminer le champion du Haut-Rhin et la participation à la finale CEA.

Art. 3 :

Accession en 2ème DTM :

Les équipes classées aux 2 premières places de chaque poule accèdent automatiquement en 2ème DTM, sauf si une autre équipe du même club évoluera également en 2ème DTM la saison suivante.

Art. 4 :

La composition des poules sera laissée à l'initiative de la C.O.C.

REGLEMENT PARTICULIER
1ère Division Territoriale Haut-Rhin Féminine

Art. 1:

Qualifications :

Les joueuses de la catégorie de + de 16 ans sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

VOIR EGALEMENT TABLEAU DE LA CMCD

Art. 2 :

Formule :

1 poule de 10.
L'équipe terminant la saison à la première place est déclarée Championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CEA.

Art. 3 :

Accession en Pré nationale :

L'équipe classée première accédera automatiquement en Prénationale, sauf si une autre équipe du même club évoluera dans cette même division.
Dans ce cas, la première équipe suivante au classement remplissant les conditions requises, accédera automatiquement en Prénationale et ce jusqu'au 3ème rang inclus

Art. 4 :

Relégation en 2ème DTF

Les équipes classées 9ème et 10ème sont automatiquement reléguées en 2e DTF.
Dans la mesure où auraient lieu en Prénationale des relégations supplémentaires, celles-ci sont répercutées au niveau de la 1ère DTF.

REGLEMENT PARTICULIER
2ème Division Territoriale Haut-Rhin Féminine

Art. 1 :

Qualifications :

Les joueuses de la catégorie de + de 16 ans sont habilitées à participer à l'épreuve avec le club pour lequel elles sont régulièrement licenciées.

VOIR EGALEMENT TABLEAU DE LA CMCD

Art. 2 :

Formule :

1 poule de 10.
L'équipe terminant la saison à la première place est déclarée Championne du Haut-Rhin et est qualifiée pour la finale CEA.

Art. 3 :

Accession en 1ère DTF :

Les équipes classées aux 2 premières places accéderont automatiquement en 1ère DTF.

Art.4 :

La composition des poules sera laissée à l'initiative de la C.O.C.

ACCESSIONS ET RELEGATIONS

	MASCULINS	FEMININES
1ère division territoriale	1 2 10 11 12	1 9 10
2ème division territoriale	1 2 3 9 10 11 12	1 2
3ème division territoriale	1 2	